

**Enquête publique relative au Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés**



**Contribution de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre**

Mail : [acsp974@orange.fr](mailto:acsp974@orange.fr)

Site internet : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com/>

Nous indiquons ici nos recommandations et propositions qui, bien sûr, n'ont pas la prétention d'être *exhaustives*, mais seront enrichies par les autres participants. Nous en avons fait mention déjà dans notre contribution aux Etats généraux de l'Outre-mer, le 9 juillet 2009.

**Eaux usées et déchets**

- **Obliger les collectivités territoriales à respecter la loi dans le domaine de l'assainissement**

- **Mettre en place une filière de traitement des graisses, responsables de dysfonctionnements dans les stations d'épuration.** L'idée est de récupérer ces graisses à la source, pour éviter comme actuellement leur rejet un peu partout.

Des plages sont régulièrement impropres à la baignade par suite de débordement de collecteur sous-dimensionné des eaux usées, mais aussi en raison d'eaux pluviales qui charrient des déchets, des hydrocarbures et autres déjections dans le lagon. Ce qui constitue un risque pour l'environnement marin, mais également pour la santé humaine des baigneurs.

- Traitement des **boues avec installations réfléchies** et ne devant pas générer de nuisances pour les habitants ! Coopération nécessaire et partenariat avec les pays se trouvant dans des conditions de climat similaires. Les riverains ne doivent pas servir de cobayes.

**- Diminution des emballages à la source :**

Nous sommes dans une île où l'arrivée des marchandises se fait par mer et par air donc entrée relativement contrôlable. Les autorités se doivent de préconiser aux importateurs la diminution de certains emballages à la source.

**- Mettre en place un échancier restrictif, pour toutes les entreprises,** avec comité de suivi pour évaluation de diminution des déchets (emballages) à la source, et information régulière et transparente avec diffusion à la population.

Mise en valeur des entreprises innovantes.

- Exemples d'actions à mettre en place de toute urgence :

**Obligation de tri sélectif dans tous les établissements publics (Etat, collectivités) et dans toutes les entreprises et commerces.**

→ Le tri sélectif doit être la règle dans tous les établissements scolaires et universitaires.

→ Il revient à l'Etat, aux collectivités locales et aux entreprises, aux commerces, de montrer l'exemple afin de sensibiliser la population.

→ Toutes les manifestations sur le domaine public doivent respecter un cahier des charges avec tri sélectif des déchets.

L'amélioration du tri ne passe pas par le matraquage culpabilisant de la population, sans les exemples précités.

- Simultanément lancer un plan de récupération de toutes **les batteries** abandonnées un peu partout et **remplacer** l'éco-contribution qui n'est pas pédagogique (batterie, pneu, déchets d'équipements électriques et électroniques) **par une consigne qui valorise le déchet** et incite à ne plus l'abandonner.

**- Favoriser les bouteilles en verre consignées,** donc réutilisables en l'état, après lavage, sans le coût énergétique de la transformation.

**- Réglementer** de façon plus stricte et contrôlée, la distribution des publicités dans les boîtes aux lettres. Des kg de papier par an/habitant. Interdire la diffusion de pub placées sur le pare-brise des voitures, papiers qui s'envolent dans la nature.

- **Poursuivre le maillage du territoire par les déchetteries**, avec information maximale de la population environnante (jours, horaires d'ouverture, type de déchets reçus) afin d'éviter des dépôts sauvages.

- **Généralisation du compostage** pour les habitants jouissant d'un jardin, en proposant des composteurs de tailles variées, dimensionnés de manière adaptée aux jardins de plus en plus petits. Vendre ces composteurs à prix réduit, aider et informer à leur utilisation correcte, pour une bonne incitation à leur utilisation.

La quantité de déchets verts en milieu tropical est énorme, or on importe de la terre noire. On pourrait **produire du terreau sur l'île**, et en particulier du **terreau stérile** pour l'agriculture biologique qui est en plein essor. Les producteurs bio arrêteraient d'importer de la terre noire, et cela pourrait créer des emplois.

- **Développer les filières de recyclages spécialisées**

- **Développer la méthanisation, valorisation énergétique des déchets**, dimensionner correctement les installations génératrices de biogaz, installations réfléchies et ne devant pas générer de nuisances pour les habitants !

- **Mettre en place une information**

**claire,**

**détaillée**

**actualisée,**

**facilement accessible pour le public de tous les points de collecte des déchets, de tous types**, y compris déchets spéciaux (électroniques, petit électroménager ..)

→ information des lieux les plus proches de dépôt, pour les habitants de chaque commune !

→ il y a là encore de véritables lacunes à combler !

→ site internet « déchets » répondant aux questions simples pour chaque type de déchets, avec des exemples :

→ **déposer quoi, où, et quand ?**

## Quid de l'incinération ?

- L'incinération présente un risque non négligeable de santé publique accentuée par la **difficulté des contrôles** du fait de la réduction drastique des personnels de l'Etat en charge de tels contrôles, et de la **difficulté connue de tous pour le respect des réglementations** en France, et plus particulièrement à la Réunion !

Bien sûr, l'incinération présente l'avantage de réduire le volume des déchets, **mais le procédé présente l'inconvénient de générer de nouvelles substances dangereuses**, tout en concentrant des éléments toxiques dans les reffiom (résidus dangereux). Et les mâchefers (25% du tonnage entrant) contiennent des métaux lourds.

→ Se pose le problème aigu de la gestion de ces reffiom pouvant être très toxiques.

→ Se pose le problème de la gestion des mâchefers, inadaptés à nos sols déjà riches en métaux.

- La rentabilité de l'incinération doit être conciliée avec **la diminution drastique des déchets à la source et le développement du tri.**

- Une évaluation de **rentabilité** doit être réalisée **et donc la justification économique prouvée**, par un **organisme indépendant**, en ne tenant compte que des **déchets non recyclables** à incinérer. Les conclusions doivent être rendues publiques.

C'est donc un non-sens à la fois économique et écologique d'oser avancer la nécessité de plusieurs incinérateurs à la Réunion...

- Si l'incinération devait être une solution imposée, l'installation devrait être dimensionnée de façon à être essentiellement **adaptée** au tonnage des **déchets non recyclables**, et se situer **au plus près de la zone de production des déchets** pour éviter au maximum la pollution engendrée par les transports.

Une analyse détaillée de la localisation des productions de ce type de déchets doit alors être préalablement établie sur l'île.

Là encore, un incinérateur imposé ne pourrait que se situer en zone industrielle, et au voisinage d'administrations et siège de collectivités territoriales et locales qui démontreraient ainsi par l'exemple, la soi-disant absence de risques. N'est-ce pas ?